

## LE RAPPORT COMPLET PEUT ÊTRE CONSULTÉ AUX ADRESSES SUIVANTES :

- **Site internet du Centre d'éducation et d'action des femmes:**  
<https://www.ceaf-montreal.qc.ca/public/comite-harcèlement-de-rue.html>
- **Site internet du Service aux collectivités de l'UQAM :**  
<http://sac.uqam.ca/liste-de-publications.html>

## RÉFÉRENCE SUGGÉRÉE :

Blais, Mélissa, Dumerchat, Mélusine et Simard, Audrey (2021). *Faits saillants tirés du rapport de recherche : Les impacts du harcèlement de rue sur les femmes à Montréal*. Montréal : Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal/Centre d'éducation et d'action des femmes.



**UQÀM** | **Service aux collectivités**  
Université du Québec à Montréal

 **Protocole UQAM  
Relais-femmes**  
Partenariat  
Service aux collectivités  
Relais-femmes  
Institut de recherches et d'études féministes

**UQO**  
UNIVERSITÉ  
DU QUÉBEC  
EN OUTAOUAIS

**RÉQEF** RÉSEAU  
QUÉBÉCOIS  
EN ÉTUDES  
FÉMINISTES



# OBJECTIF DE LA RECHERCHE

Documenter et analyser les conséquences du harcèlement de rue sur les femmes et en explorer les impacts spécifiques en fonction de l'articulation des rapports de pouvoir basés notamment sur la classe, la sexualité, l'expression de genre, la racialisation, la situation de handicap et l'âge.

## QU'EST-CE QUE LE HARCÈLEMENT DE RUE ?

*Le harcèlement de rue se définit comme suit : des violences multiformes, répétées et commises par des inconnus dans l'espace public.*

- Il s'agit par exemple de suivre, insulter, siffler, menacer, commenter, fixer du regard, attoucher, exhiber ses organes génitaux, frapper et agresser sexuellement.
- Ce sont des actes récurrents et leurs impacts sont cumulatifs.
- Le harcèlement de rue est commis dans l'espace public, incluant des lieux extérieurs tels que les rues, parcs ou arrêts d'autobus, et intérieurs tels que le transport en commun, les commerces, établissements d'enseignement et médias sociaux.
- Les harceleurs sont des individus inconnus des victimes, qui commettent des actes intrusifs et non sollicités : cette dimension du harcèlement est centrale pour saisir notamment les épisodes de harcèlement en ligne qui s'apparentent à du harcèlement de rue.
- Il s'inscrit dans le continuum des violences contre les femmes : les agresseurs sont majoritairement des hommes et les victimes, des femmes.
- Le harcèlement de rue relève du sexisme et s'imbrique parfois au racisme, à l'hétérosexisme, au capacitisme, à la transmisogynie et au classisme.

## QUI HARCÈLE ET QUI EST HARCELÉE ?

*Les femmes sont les principales cibles du harcèlement de rue et les hommes, les principaux auteurs.*

### PROFIL DES HARCELEURS :

- Des hommes et des adolescents de toute classe sociale, origine et âge.
- Plusieurs harceleurs, voire agresseurs, peuvent être qualifiés de pédocriminels.
- Ils harcèlent et agressent seuls ou en groupe.
- Leurs actes semblent souvent prémédités : ils font usage de divers stratagèmes pour leurrer celles qu'ils veulent agresser.
- Certains abusent de leur position d'autorité pour harceler (des policiers, par exemple).
- Certains sont des automobilistes (dont des chauffeurs de taxi et de transport adapté).
- Lorsque des femmes commettent du harcèlement de rue, c'est à l'égard d'autres femmes et leurs attaques sont généralement racistes, ciblant celles qui portent le foulard, par exemple.

### PROFIL DES VICTIMES :

- Des femmes, des adolescentes et des enfants : elles sont souvent mineures lors de leur première expérience de harcèlement de rue.
- Des mères sont ciblées par des actes de harcèlement de rue lorsqu'elles sont en présence de leurs enfants.
- Toutes les femmes sont susceptibles de subir du harcèlement de rue, mais certaines y semblent davantage exposées en raison de leur positionnement dans les hiérarchies sociales, notamment les femmes trans, lesbiennes ou bisexuelles, en situation de handicap, racisées ou issues de la classe populaire.
- Les femmes qui ne correspondent pas aux standards des normes de beauté associées à la féminité – tatouées ou ayant une pilosité visible – sont aussi particulièrement ciblées.
- Elles sont harcelées peu importe leur tenue vestimentaire ou leur comportement, qu'elles se déplacent ou restent immobiles.



# OÙ ET QUAND SONT-ELLES HARCELÉES ?

*Le harcèlement de rue se produit à toute heure du jour et de la nuit et en toute saison.*

- Il se produit tant au centre-ville que dans des quartiers en périphérie.
- Il est commis dans des lieux fréquentés au quotidien.
- Les femmes rapportent avoir subi des épisodes de harcèlement principalement dans :
  - Les parcs ou les trottoirs et rues de leur quartier de résidence ou de travail.
  - Le transport en commun, incluant les quais, wagons de métro, autobus, corridors du métro ou arrêts d'autobus.
- Elles en subissent aussi à l'université, dans les bars, cafés, supermarchés et taxis.
- Sur les médias sociaux, des inconnus commettent des actes s'apparentant au harcèlement de rue.

## LES TYPES DE VIOLENCES, LEUR FRÉQUENCE ET LEUR STRATIFICATION

*Le harcèlement de rue se décline en plusieurs types de violence : sexuelle, physique, verbale ou psychologique. Ces actes ne sont pas classés selon une échelle de gravité, car leurs impacts dépendent de plusieurs facteurs, notamment de l'expérience antérieure de violence. Les violences vécues par les femmes tout au long de leur vie s'accumulent (d'où l'utilisation du terme « stratification ») et modulent les conséquences du harcèlement de rue.*

### VIOLENCES SEXUELLES

- Propos ou gestes à caractère sexuel envers des mineures.
- Exhibitionnisme, masturbation, attouchement, commentaires et sollicitation à caractère sexuel, agression sexuelle.
- Fétichisation des femmes lesbiennes, bisexuelles et trans.
- Propos à caractère sexuel relevant de l'exotisation des personnes racisées.

### VIOLENCES PHYSIQUES

- Coups, jet d'objets et se faire agripper.
- Contacts physiques non consentis sur les tatouages, cheveux, vêtements, etc.

### VIOLENCES VERBALES

- Insultes, cris, menaces à l'intégrité physique, menaces de mort.
- Questions intrusives sur l'expression de genre, la sexualité, la capacité physique ou le parcours migratoire.

### VIOLENCES NON-VERBALES ET PSYCHOLOGIQUES

- Imitations en vue de dénigrer, par exemple, une femme en situation de handicap.
- Regards insistants.
- Expressions faciales de dégoût ou de réprobation à l'égard de la pilosité, par exemple.
- Suivre une femme dans la rue.



## LA FRÉQUENCE ET LA STRATIFICATION DES VIOLENCES

- La fréquence du harcèlement de rue à Montréal occasionne des impacts (incluant la peur durable de l'agression sexuelle).
- Les impacts découlant des expériences de violence passées sont réactivés lors des épisodes de harcèlement de rue (par exemple, l'hypervigilance).
- Des gestes pouvant être considérés comme banals (siffler quelqu'une par exemple) peuvent avoir des impacts importants, notamment parce qu'ils laissent à penser qu'il s'agit d'un prélude à l'agression sexuelle ou à la violence physique.
- Le harcèlement de rue participe de la socialisation des femmes, du rapport à leur corps, aux inconnus, à l'espace public et il renforce leur peur de la nuit.

## LES IMPACTS

*Le harcèlement de rue affecte toutes les femmes, qu'elles en soient victimes ou témoins. Il entraîne des impacts à court, moyen et long terme sur de multiples aspects de leur vie.*

### LES IMPACTS SPATIO-TEMPORELS

*Le harcèlement de rue brime la possibilité d'occuper l'espace public et d'y circuler librement, à toute heure (mais encore plus la nuit) et contraint à la dépendance à autrui. Il contraint les participantes à :*

- Éviter de flâner dans l'espace public et s'assurer d'être toujours en mouvement.
- Contourner certains lieux, dont ceux majoritairement occupés par des hommes et ceux impliquant une promiscuité.
- Restreindre, voire proscrire les sorties, surtout nocturnes et plus particulièrement en solitaire.
- Changer son mode de déplacement et son itinéraire.
- Fuir un quartier en déménageant ou encore changer d'emploi de manière à réduire le plus possible les déplacements dans l'espace public.
- Solliciter l'accompagnement d'une personne, souvent un homme.

### LES EFFETS SUR LA VIE SOCIALE

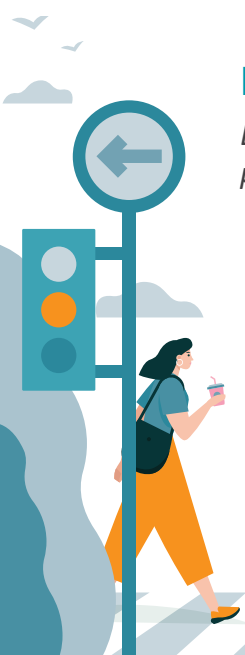
*Le harcèlement de rue contribue à isoler les femmes. Il génère de la méfiance, ce qui les conduit à éviter les interactions sociales avec :*

- Des inconnu.e.s croisé.e.s dans l'espace public.
- Des membres de l'entourage (voisin.e.s, collègues et ami.e.s).
- Les hommes en général.

### LES IMPACTS CORPORELS

*Le harcèlement de rue pousse les femmes à transformer leur corps, leur posture et leur apparence physique pour passer inaperçues. Il affecte plus précisément :*

- Le choix vestimentaire. Alors que des femmes trans optent pour des tenues perçues comme féminines pour éviter d'être mégenrées, des femmes cis préfèrent un habillement typiquement masculin, masquant les formes de leur corps, évitant les talons hauts et le maquillage.
- La pilosité. Certaines éliminent leurs poils ou couvrent leurs cheveux sous une casquette.
- La posture. Certaines se tiennent droites, regardent droit devant, d'autres se recroquevillent et évitent tout contact visuel.
- La démarche. Celles qui répondent aux standards capacitistes marchent le plus vite possible, courent même, d'autres longent les murs. Lorsque leur mobilité est réduite, des femmes choisissent parfois de marcher plus lentement.



## L'OBLIGATION DE RIPOSTER

*Les victimes ne ripostent pas toujours, mais elles réagissent en tout temps selon leurs capacités. On relève trois types de réaction :*

- La « riposte directe » inclut la confrontation verbale, non verbale ou physique avec le harceleur.
- La « riposte indirecte » regroupe la demande d'aide à une tierce personne, la dénonciation publique ou l'engagement dans une organisation militante pour lutter contre le harcèlement de rue.
- Le « répertoire de l'opossum<sup>1</sup> » comprend le repli sur soi, la fuite ou passer outre, souvent par crainte de représailles ou en raison de l'effet de surprise.

## L'UTILISATION D'OBJETS OU D'ANIMAUX

*Le harcèlement de rue force les femmes à prévoir des moyens de défense et d'évitement, à l'aide :*

- Du téléphone cellulaire pour filmer/photographier le harceleur, alerter des proches, les autorités, ou encore menacer de le faire.
- D'écouteurs, soit pour écouter de la musique ou faire semblant, en vue d'éviter tout type d'interaction.
- D'armes improvisées, telles que les clefs entre les jointures.
- Des chiens qui les accompagnent dans leurs déplacements (même pour quelques pas) afin de dissuader un agresseur ou se sentir protégée.

## LES IMPACTS PSYCHOLOGIQUES ET ÉMOTIONNELS

*Le harcèlement de rue engendre des émotions désagréables et laisse des séquelles psychologiques qui sont parfois réactivées par des lieux et des témoignages d'autres victimes de harcèlement de rue. Ces impacts se déploient à court, moyen ou à long terme. Dans l'ensemble, ils touchent à :*

- Une gamme d'émotions, dont la peur (et autres émotions connexes comme l'insécurité, le stress, l'hypervigilance et l'anxiété), la colère, la honte, la tristesse, le dégoût et la culpabilité.
- Un ensemble de traces souvent durables dans la vie des femmes, comme la fatigue émotionnelle, le sentiment d'injustice, la perte de confiance en elles et envers les autres.

## LES RÉACTIONS DE L'ENTOURAGE ET DES AUTORITÉS

*L'entourage peut aider les victimes de harcèlement de rue à surmonter la violence vécue ou inversement, conduire à les revictimiser en leur faisant porter la responsabilité ou en les réduisant au silence. Les femmes ont généralement été identifiées comme plus aidantes que les hommes pour soutenir les victimes de harcèlement de rue. Le manque de soutien de la part des services de police et de transport en commun est largement dénoncé.*

## LES PRATIQUES AIDANTES :

- Lorsqu'on reçoit un dévoilement :
  - Écouter activement et sans jugement ni culpabilisation.
  - Croire la victime et la prendre au sérieux.
  - Orienter vers des ressources au besoin.
- Lorsqu'on est témoin d'un épisode de harcèlement :
  - Intervenir sur le champ pour faire cesser ces violences.
  - Réagir après coup pour soutenir la victime ou responsabiliser le harceleur.

<sup>1</sup> Nommé ainsi en clin d'œil à ses stratégies de survie qui consistent le plus souvent à « faire le mort ».



## LES ATTITUDES NUISIBLES :

- Minimiser et banaliser la violence vécue en tournant la situation en dérision, en la présentant comme un événement anodin (séduction maladroite, compliment ou blague), voire comme une fatalité.
- Manquer d'écoute et d'empathie.
- Juger la victime sur sa réaction et lui faire des recommandations non sollicitées, comme de faire preuve de prudence, par exemple.
- Blâmer la victime d'avoir provoqué la situation par son comportement, sa tenue vestimentaire, son état d'ébriété, l'heure de sa sortie ou son itinéraire.
- Présumer des (bonnes) intentions du harceleur, justifier son comportement (par son état d'intoxication ou sa santé mentale, par exemple).
- Prendre la situation en main sans égard aux besoins de la victime.

## LES ATTITUDES NUISIBLES DE LA POLICE ET DES AUTORITÉS :

- Celles qui ont demandé de l'aide ou porté plainte auprès des services de police ou de transport en commun ont généralement vécu des expériences négatives :
  - Leurs plaintes ont rarement été reçues ou les procédures ont été inefficaces.
  - L'inaction, les jugements et les attitudes discriminatoires des agent.e.s les ont découragées d'en déposer d'autres par la suite.
- Nombreuses sont celles qui n'ont jamais porté plainte pour un acte de harcèlement de rue car :
  - Le harcèlement de rue est particulièrement mal connu et banalisé, alors que les harceleurs sont des inconnus, donc difficiles à identifier.
  - Elles craignent d'accroître la répression policière, notamment envers les personnes subissant déjà du profilage racial ou social.
  - Elles considèrent que la répression policière est inefficace contre ces types de violence.

## UNE VIE SANS HARCÈLEMENT DE RUE : LES RECOMMANDATIONS DES PARTICIPANTES

*Enfin, les recommandations des participantes s'adressent à la sphère politique provinciale et municipale, soit la Ville, la STM, le SPVM et le gouvernement du Québec, mais elles interpellent aussi les groupes engagés contre les violences et la population en général. Elles ne sont pas axées sur la répression policière mais bien sur l'éducation populaire, reconnaissant le profilage discriminatoire que la répression entraîne inévitablement.*

### RECOMMANDATIONS À LA VILLE DE MONTRÉAL

1. Que des données soient produites à partir des dénonciations afin de faire un portrait fidèle de la problématique, et que ces données soient diffusées largement.
2. Que la Ville adopte une analyse féministe, c'est-à-dire une analyse non psychologisante du harcèlement de rue, mais qui inscrit plutôt le problème dans un rapport de pouvoir entre les femmes et les hommes, mais aussi entre les personnes blanches et les personnes racisées, notamment.
3. Que la Ville mette sur pied des consultations par quartier avec celles qui subissent du harcèlement de rue, afin de développer un plan d'action.
4. Que les mesures d'intervention mises sur pied ne relèvent pas uniquement des autorités policières, mais d'une diversité d'intervenant.e.s.



## RECOMMANDATIONS À LA STM

1. Que la STM travaille activement à abolir le harcèlement de rue dans ses infrastructures, en s'inspirant des actions prises par des compagnies de transport en commun ailleurs dans le monde.
2. Que la STM réalise des consultations publiques sur le harcèlement de rue auprès des premières concernées.
3. Que les mesures d'intervention mises sur pied ne relèvent pas uniquement des autorités policières, mais d'une diversité d'intervenant.e.s.
4. Que la STM base ses interventions en matière de harcèlement de rue sur les besoins de celles qui en vivent (dans toutes leurs diversités) et sur l'expertise des organisations travaillant sur cet enjeu.
5. Que la STM instaure des services d'aide aux femmes ciblées par le harcèlement de rue dans le transport en commun.
6. Que la STM dote les femmes d'espaces sécuritaires tels que des wagons de métro non-mixtes ou des bancs réservés aux femmes.
7. Que la STM embauche des agent.e.s de sécurité en civil dans le transport en commun pour agir comme témoins oculaires et que ceux-ci puissent intervenir en cas de harcèlement.
8. Que la STM diffuse, dans ses infrastructures, des campagnes de sensibilisation contre le harcèlement ciblant les femmes dans le transport en commun, élaborées par des organismes ayant une expertise sur la question.
9. Que la STM cesse d'afficher des publicités sexistes.

## RECOMMANDATIONS AU SPVM

1. Que le SPVM agisse contre les attitudes et les pratiques nuisibles des policiers envers celles qui portent plainte. Par exemple, que le SPVM travaille à changer la perception selon laquelle les femmes doivent être en danger de mort pour ne pas se sentir en sécurité ou pour faire appel aux autorités.
2. Que le SPVM s'assure d'une transparence quant aux étapes du processus de plainte.
3. Que les membres du corps policier reçoivent une formation obligatoire, de la part d'une organisation féministe, sur les violences sexistes et qui intègre le harcèlement de rue, la culture du viol et le consentement.
4. Qu'un processus d'accueil des plaintes respectueux des besoins des victimes/survivantes soit mis sur pied, incluant un bureau civil et indépendant de traitement des plaintes et un service de soutien ou d'intervention.

## RECOMMANDATIONS À LA SPHÈRE POLITIQUE

1. Que les gouvernements de tous les paliers, les autorités et institutions concernées reconnaissent l'existence du harcèlement de rue et ses impacts sur le quotidien des femmes et le considèrent comme faisant partie du continuum des violences faites aux femmes, sur lequel il est nécessaire d'agir.
2. Que la sphère politique mette en place des actions contre le harcèlement de rue, via le Comité d'expert.e.s sur l'accompagnement des victimes d'agression sexuelle et de violence conjugale.
3. Que des femmes, dans toutes leurs diversités, occupent des postes décisionnels dans les instances de pouvoir, notamment pour éviter que les politiques en matière de sécurité urbaine participent du racisme systémique.
4. Que les membres des gouvernements suivent une formation visant à mieux les outiller contre les pratiques discriminatoires (racistes, sexistes, capacitistes, transmisogynes, lesbophobes).
5. Que les élu.e.s adoptent une réglementation interdisant le harcèlement de rue.





## RECOMMANDATIONS À L'ENTOURAGE DES MONTRÉALAISES

1. Que l'on cesse d'imposer des contraintes aux filles et aux femmes en leur laissant penser qu'elles sont responsables des agressions subies (ex. couvre-feu ou ne pas parler aux inconnus).
2. Que les témoins du harcèlement de rue réagissent.
3. Que les hommes interviennent entre eux pour dénoncer et prévenir le harcèlement de rue.
4. Que celles et ceux qui reçoivent des dévoilements prennent le temps d'écouter et de croire les victimes/survivantes de harcèlement de rue.
5. Que les parents s'informent sur les violences sexuelles et le harcèlement de rue et qu'ils éduquent leurs enfants à des rapports hommes-femmes respectueux, dès le plus jeune âge.

## RECOMMANDATIONS AUX INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT

1. Que les formations scolaires incluent des cours sur les aspects structurels sous-jacents au harcèlement de rue, comme le sexisme, le racisme, l'hétérosexisme, la transmisogynie et le capacitisme.
2. Que des cours sur le consentement, les stéréotypes sexistes, les violences contre les femmes (dont le harcèlement de rue) soient intégrés dans le cursus scolaire.
3. Que les écoles secondaires mettent sur pied une formation obligatoire sur les violences à caractère sexuel, semblable à celle donnée dans les réseaux universitaires.
4. Que les écoles instaurent un protocole d'intervention en matière de violences sexuelles commises par des enfants sur d'autres enfants.
5. Que les milieux de l'éducation luttent activement contre les stéréotypes de genre.

## RECOMMANDATIONS AUX RESSOURCES D'AIDE

1. Que les services d'aide sensibilisent les femmes particulièrement susceptibles de vivre du harcèlement de rue, qu'ils les informent de leurs droits et des ressources d'aide qui s'offrent à elles.
2. Que les ressources d'aide mettent sur pied des groupes d'entraide qui adoptent une perspective féministe, afin de répondre au besoin des femmes qui subissent du harcèlement de rue d'en parler, collectivement, pour briser le silence et l'isolement en collectivisant leurs vécus.
3. Que le réseau communautaire organise diverses actions concertées, des campagnes de sensibilisation et de prévention et qu'il interpelle les autorités concernées par le problème (notamment la STM).
4. Que le réseau communautaire mette sur pied une table de concertation dédiée au harcèlement de rue, qui regroupe des organisations féministes et des femmes qui ont vécu du harcèlement de rue.
5. Que les services d'aide structurent leurs interventions en matière de harcèlement de rue sur les besoins de celles qui en vivent (dans toutes leurs diversités) et sur l'expertise des organisations travaillant sur cet enjeu.

## RECOMMANDATIONS AU SYSTÈME JUDICIAIRE

1. Que le harcèlement de rue soit reconnu et sanctionné sur le plan légal au Canada.
2. Que le système de justice reverse le fardeau de la preuve dans les cas d'agressions sexuelles (incluant le harcèlement de rue).

---

**Membres du comité d'encadrement du partenariat de recherche-action :** **Mélissa BLAIS**, professeure au Département des sciences sociales de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), professeure associée à l'Institut de recherches et d'études féministes (IREF) de l'UQAM; **Christine DROLET**, intervenante, Centre d'éducation et d'action des femmes (CÉAF); **Mélusine DUMERCHAT**, candidate au doctorat en sociologie à l'UQAM; **Ève-Marie LAMPRON**, agente de développement au Service aux collectivités, Protocole UQAM/Relais-femmes; **Isabelle LAPOINTE**, intervenante au CÉAF, **Audrey SIMARD**, candidate à la maîtrise en sociologie à l'UQAM, intervenante au CÉAF.

Graphisme : Fadelle Noël.

Projet soutenu par le Fonds de recherche du Service aux collectivités (financé grâce à la généreuse contribution de Mme Ruth Rose-Lizée, professeure émérite au département de sciences économiques de l'UQAM), le Projet d'intégration des chargé.e.s de cours, volet Service aux collectivités (Syndicat des professeures et professeurs enseignants de l'UQAM, Faculté des sciences humaines et IREF), le Réseau québécois en études féministes (RéQEF) et le Centre d'éducation et d'action des femmes (CÉAF).

